



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de réception):
10 / 06 / 2015

ម៉ោង (Time/Heure): 11:00

អ្នកទទួលខុសត្រូវក្នុងឯកសារ/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: SANAN RAMA

E329/9

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ
Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE

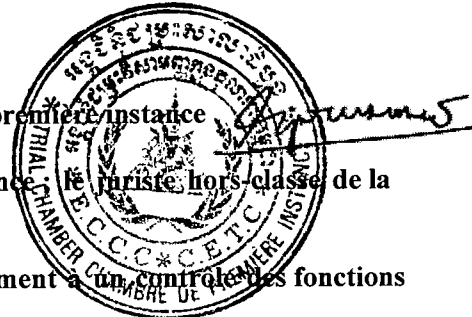
À : La Section d'appui aux témoins et aux experts ; toutes les parties au dossier n° 002

Date : 9 juin 2015

DE : M. le Juge Nil Nonn, Président de la Chambre de première instance

Copie : Tous les juges de la Chambre de première instance et le juriste hors-classe de la Chambre de première instance

OBJET : Ordonnance enjoignant de procéder trimestriellement à un contrôle des fonctions cognitives de NUON Chea et de KHIEU Samphan



1. Le 22 janvier 2015 les Docteurs HOUT Lina et CHAN Kin Ming (les « Experts ») ont déposé leurs rapports d'évaluation de la santé physique et mentale des Accusés NUON Chea et KHIEU Samphan, respectivement. Lors de l'audience du 23 janvier 2015 spécifiquement consacrée à ces questions médicales, la Chambre de première instance et les parties ont interrogé les Experts sur leurs conclusions et recommandations. Le 18 février 2015, la Chambre de première instance a rendu deux décisions déclarant chacun des Accusés apte à être jugé (Doc n° E329/7 et E329/8). Conformément aux recommandations des Experts, la Chambre a modifié ses horaires journaliers d'audience pour en réduire la durée (T., 27 janvier 2015, p. 27 à 29).

2. Lors de l'audience consacrée aux questions médicales, le Docteur HUOT Lina a recommandé de contrôler au moins une fois tous les trois mois les fonctions cognitives des Accusés afin de disposer d'informations plus complètes sur lesquelles se baser dans le cadre de toute évaluation future de leur aptitude à être jugé (T., 23 janvier 2015, p. 23 à 25). Selon les Experts, les examens à effectuer à cette fin doivent changer régulièrement afin d'éviter que les Accusés ne se familiarisent avec les tests, ce qui aurait pour effet de biaiser les résultats obtenus (T., 23 janvier 2015, p. 48 et 49). Peu de temps après cette audience du 23 janvier 2015, l'Unité d'appui aux témoins et aux experts a entrepris des démarches en vue de trouver des médecins qualifiés pour faire effectuer ces examens.

3. Compte tenu de la difficulté de trouver, au Cambodge, des médecins pouvant apporter l'assistance voulue à la Chambre de première instance, les Experts - après nouvelle consultation avec l'Unité d'appui aux témoins et aux experts - proposent à présent de s'occuper eux-mêmes de concevoir chacune des séries d'examen

à effectuer trimestriellement, et de confier au personnel médical qualifié de l'Unité de détention des CETC le soin de faire passer ceux-ci. Les Experts se proposent également de former eux-mêmes le personnel médical de l'Unité de détention afin qu'il sache précisément comment effectuer les examens et consigner leurs résultats.

4. Étant donné que les examens des fonctions cognitives sont destinés à fournir des informations plus complètes sur l'état de santé mentale des Accusés en vue de toute évaluation future de leur aptitude à être jugé, la Chambre de première instance considère que les Docteurs HOUT et CHAN - qui ont tous deux été reconnus par elle comme étant des experts qualifiés (voir Doc. n° E301/10, par. 10 et Doc. n° E329, note 25) - sont les mieux placés pour déterminer la forme sous laquelle ces examens doivent être effectués. Par conséquent, la Chambre désigne les Docteurs HOUT et CHAN et les charge de préparer les examens nécessaires pour contrôler les fonctions cognitives des Accusés, et de travailler avec le personnel médical qualifié de l'Unité de détention des CETC afin que celui-ci soit à même de faire passer ces examens et de consigner leurs résultats. La Chambre enjoint à l'Unité d'appui aux témoins et aux experts de coordonner ces examens et d'en fixer le calendrier, de manière à ce que la première série commence au plus tard le 31 août 2015, et que les autres suivent tous les trois mois.